

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-38
Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt et deux le 28 octobre	
En exercice : 11	Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 10	Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2022	
Votants : 10	Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 10	FERRARI Philippe, VIBERT Annie, RIVOLLET Yves, PERIER Marine, , LEXTRAIT Emmanuel, PERRIER Mathieu, PRAVERT Mikaël, GACHET Stéphanie, MICHEL Véronique, MICHEL Jessica	
Votes contre : 0		
Abstention : 0		
Préfecture	Absents excusés : SAMSON Aurélie Secrétaire de séance : VIBERT Annie	

Objet : Coupe affouagère 2022/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le tarif des coupes affouagères pour l'année 2022/2023.

Il rappelle l'ancienne délibération prise au 2015 qui fixait le tarif suivant :

- 80 € la coupe d'affouage.

Considérant la nécessité de faire une formation payante pour la commune, il est décidé de réviser le tarif. Pour rappel, les ayants droits sont les familles ayant un domicile réel et fixe en résidence principale sur la commune.

L'affouage a pour but de fournir en bois de chauffage les habitants de la commune qui le souhaitent. Il n'a en aucun cas, vocation à alimenter le commerce de bois de feu.

Chaque demandeur de lot doit avoir exploité et terminé le lot des années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de porter le prix de l'affouage à 100 euros par personne.
- Valide le règlement proposé par l'ONF
- Désigne comme garants :
 - M. FERRARI Philippe
 - M. RIVOLLET Yves
 - M. PRAVERT Mikaël
- fixe le délai d'exploitation au 31/12/2024

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine le 28 octobre 2022

Le Maire
Philippe FERRARI

